

## COORDONNATEUR DISPOSITIF RELAIS

(1er degré ou 2nd degré, temps complet)

Les dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré (essentiellement de collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, qui peuvent connaître des fragilités psychologiques : de l'extrême passivité, à la pratique de conduites à risque ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs. Ces dispositifs proposent un accueil temporaire adapté de ces jeunes afin de les réinsérer dans un parcours de formation en lien avec leur situation, tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Ils doivent essentiellement permettre une démarche de réinvestissement des liens sociaux, des apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et préparer l'orientation en vue de l'acquisition d'une qualification reconnue.

Le dispositif relais est rattaché à un établissement du second degré :

- collège de l'Arc à Dole pour le dispositif Jura Nord ;
- collège Rouget de Lisle à Lons-le-Saunier pour le dispositif Jura Sud (poste SPEA géré dans le cadre du mouvement 2nd degré);
- collège du Pré Saint Sauveur à Saint-Claude pour le dispositif Haut Jura (poste SPEA géré dans le cadre du mouvement 2nd degré).

Sous la responsabilité du chef d'établissement, un enseignant du 1er ou du 2nd degré est chargé de l'organisation et du pilotage du dispositif qui tient compte des besoins propres à chaque élève, en relation étroite avec l'établissement d'origine.

### Missions

- Organiser la préparation des commissions d'admission en dispositif relais.
- Participer aux commissions d'admission et au comité de pilotage du dispositif.
- Élaborer pour chaque jeune un projet pédagogique qui répond à des objectifs de remédiation et de rescolarisation.
- Prendre en charge un enseignement adapté aux besoins de chaque élève, essentiellement en français et en mathématiques.
- Assurer le suivi de chaque jeune pendant et après son passage dans le dispositif, réaliser des bilans.
- Animer, coordonner et réguler les actions conduites au sein du dispositif.
- Inscrire ces actions dans le cadre d'une collaboration avec :
  - o la direction des services départementaux de l'éducation nationale, les services médicaux et sociaux scolaires ;
  - o le collège de rattachement du dispositif (sur les plans administratif et financier) ;
  - o les collectivités territoriales concernées ;
  - o les chefs d'établissement concernés par l'admission des jeunes ;
  - o les enseignants, les équipes de vie scolaire, le référent de chaque jeune ;
  - o les institutions et associations partenaires ;
  - o les familles.
- Réaliser un bilan annuel du fonctionnement du dispositif relais.

### Connaissances et capacités demandées

- Connaissance :
  - o du système éducatif et du parcours des élèves dans le second degré en particulier ;
  - o des programmes de collège, tout particulièrement en français et mathématiques ;
  - o des instructions relatives aux dispositifs relais ;
  - o des institutions et structures partenaires impliquées dans le dispositif relais (notamment : conseil général, municipalité, protection judiciaire de la jeunesse, centres d'information et d'orientation, services sociaux et médicaux).
- Expérience de l'enseignement à un groupe hétérogène d'élèves de niveau collège en français et mathématiques.
- Capacité à intervenir, au besoin, dans d'autres champs disciplinaires de niveau collège.
- Capacité à concevoir et mettre en œuvre des projets pédagogiques et éducatifs individualisés.
- Capacité à organiser et superviser un travail d'équipe dans un cadre collaboratif.
- Rigueur, discrétion, qualités relationnelles.
- Capacités d'initiative.
- Maîtrise de la messagerie, du traitement de texte et du tableur (logiciels Microsoft office et Open Office).
- Disponibilité. Des déplacements sont à prévoir.

*Priorité sera donnée à un candidat titulaire du CAPA-SH ou 2CA-SH option F ou D.*